MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET



Présentation du TIMBRE FISCAL DÉMATÉRIALISÉ

TFD

DIRECTION GENERALE
DES IMPÔTS ET DES DOUANES

Présentation du
TIMBRE FISCAL DÉMATÉRIALISÉ

AVANT-PROPOS



Pour une seconde fois en moins d'une décennie, la République du Congo fait face à une nouvelle crise économique, celle née de la pandémie du Covid-19. Ce double choc consécutif à l'effondrement des recettes publiques en lien avec la chute des cours de pétrole, et à la contraction de la demande intérieure a non seulement remis en exergue la vulnérabilité de l'économie congolaise face aux chocs exogènes, mais a également dévoilé les limites des modèles économiques des pays riches en ressources naturelles, au regard du caractère incertain que revêtent ces ressources, pour mener à bien leur politique économique.

Aujourd'hui plus qu'hier, l'intensification de la stratégie de mobilisation et de sécurisation des recettes publiques intérieures s'impose comme étant un passage obligé pour réduire la dépendance du Congo vis-à-vis des ressources extérieures, notamment celles découlant de la vente du pétrole brut et de la dette, en vue de financer de façon plus régulière les dépenses publiques.

Au nombre des outils devant aider le pays à atteindre l'objectif d'autosuffisance en termes de couverture des dépenses courantes par les ressources intérieures figure « la dématérialisation des procédures et des moyens de paiements ».

A cet effet, dans la lignée des autres projets lancés par le gouvernement au cours de la période récente dans le cadre de la modernisation du système d'information s'ajoute le TFD « Timbre Fiscal Dématérialisé ». Cette solution, au-delà d'être un pilier pour la maximisation du recouvrement des recettes fiscales et les recettes de service, s'inscrit dans la vision du gouvernement de moderniser la gestion des valeurs du trésor et d'alléger les procédures administratives.

J'en appelle donc à la responsabilité des tous les acteurs impliqués dans la chaîne de traitement des transactions, en l'occurrence les agents du Ministère des Finances et du Budget et des autres administrations bénéficiaires, ainsi que les usagers, à leur devoir de citoyenneté pour la pleine réussite de ce projet.

Calixte NGANONGO
Ministre des Finances et du Budget

SOMMAIRE

05 - Contexte

06 - Le timbre fiscal dématérialisé (TFD)

07 - Pourquoi dématérialiser le timbre fiscal ?

08 - Les avantages du timbre fiscal dématérialisé (TFD)

09 - Comment ça marche ?

10 - La machine à timbrer

CONTEXTE

Le choc sans précédent causé par la pandémie de la Covid-19 et par les mesures entreprises par le gouvernement pour endiguer sa propagation a plongé l'économie nationale dans une récession, exposant ainsi les faiblesses structurelles des pays à forte dépendance en hydrocarbures.

Dans ce contexte, il est impératif d'accélérer les réformes s'inscrivant dans le cadre de la modernisation de l'action publique en général, et celle relative à la sécurisation des recettes budgétaires en particulier. C'est à cet effet qu'il est mis en place une solution de dématérialisation de l'ensemble des timbres fiscaux, dénommée « Timbre Fiscal Dématérialisé », qui en plus d'être un mécanisme innovant de collecte de recettes fiscales et la facilitation des procédures, vise à dégager les économies budgétaires du du fait de la suppression des commandes des timbres physiques.



LE TIMBRE FISCAL DÉMATÉRIALISÉ (TFD)

Qu'est-ce que c'est ?

Le timbre fiscal dématérialisé est une empreinte numérique qui remplace le timbre fiscal physique. C'est une solution de dématérialisation permettant aux usagers de l'administration fiscale, de régler les taxes liées à une démarche particulière auprès d'une administration (ex. demande de passeport, de titre de séjour, frais de justice, contrats, factures, marchés, etc.).



POURQUOI DÉMATÉRIALISER LE TIMBRE FISCAL ?

Le timbre fiscal constitue une source importante de recettes pour l'État. Cependant, le système actuel présente d'importantes failles :

- Processus de gestion totalement manuel (acquisition, approvisionnement, vente, utilisation) ;
- Manque de maîtrise des coûts de gestion ;
- Absence de comptabilisation au moment de l'approvisionnement ;
- Coûts supplémentaires pour le stockage (humidité, incendie) ;
- Absence de mécanisme de vérification/contrôle pour valider l'authenticité des timbres ;
- Impossibilité d'établir les statistiques sur l'usage final (administration consommatrice) ;
- Possibilité de trafic de faux timbres et encaissement hors cadre légal ;
- Taux de risque de conservation élevé (détérioration, perte ,manipulation, vol, ...) ;
- Possibilité de rupture de stock ;
- Perte de recettes suite à l'absence de certaines valeurs ;
- Annualisation du timbre.

C'est pour toutes ces raisons que le Ministère des finances et du budget a décidé de procéder à la dématérialisation du timbre fiscal.

LES AVANTAGES DU TIMBRE FISCAL DÉMATÉRIALISÉ (TFD)

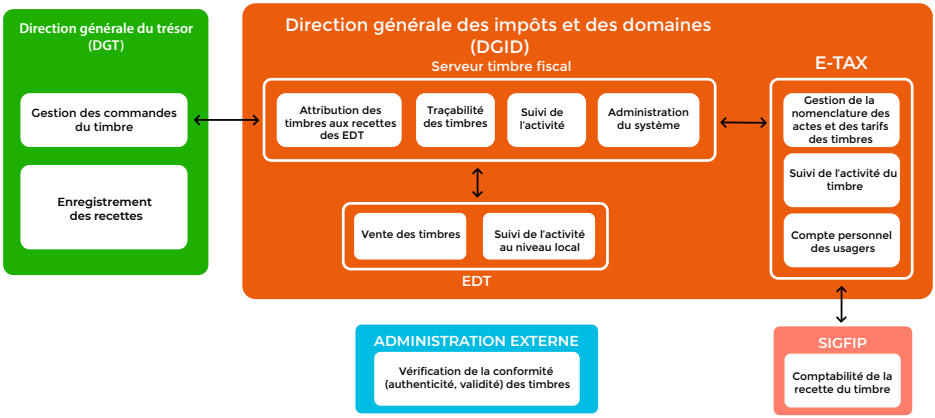
Avec la mise en place du timbre fiscal dématérialisé, les améliorations suivantes peuvent être constatées :

- Disparition du timbre dans sa forme actuelle et disponibilité permanente (stock illimité) ;
- Sécurisation des recettes assurées sur toute la chaîne ;
- Traçabilité complète de la chaîne de gestion des timbres ;
- Interaction et échange des informations avec les autres systèmes (E-TAX, SIGFIP) ;
- Amélioration de l'expérience des usagers.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le nouveau processus de gestion des timbres se présente comme suit :

- Administration du serveur fiscal par le Cabinet ;
- Gestion de stock électronique par le Trésor Public (traitement et livraison de la commande par le responsable chargé des timbres) ;
- Acquisition et vente du timbre par l'administration fiscale (Impôts) ;
- Consommation du timbre par l'usager ;
- Prise en charge du document timbré par l'administration consommatrice finale.



LA MACHINE À TIMBRER CS-200



IMPRESSION UNIQUE ET SÉCURISÉE

L'empreinte numérique délivrée par la CS-200 possède plusieurs éléments de sécurité, notamment le code-barres 2D qui assure l'unicité de chaque timbre, ce qui concoure à la lutte contre la fraude.

CONNEXION LAN

La CS-200 est une machine connectée, qui grâce à son port LAN haut débit, permet le téléchargement des mises à jour (tarifs, actes, recrédit...), mais aussi l'envoi des rapports.

RAPPORTS

Pour éviter la fraude et la contrefaçon, la CS-200 met à la disposition des utilisateurs des rapports qui lui permettent de faire le suivi et le contrôle des recettes encaissées par machine.

INTÉGRATION

La CS-200 offre une flexibilité fonctionnelle et technique, en s'intégrant à tous les environnements système, notamment les applications E-TAX et SIGFIP

Présentation du
TIMBRE FISCAL DÉMATÉRIALISÉ

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

TFD

Travail conçu et réalisé sous la supervision de :

La Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID)

La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

B2BCOMMUNICATION